



COMPTE RENDU DU CHS DI DU NORD DU 09 JUIN 2009

Après lecture des déclarations liminaires, le nouveau président du CHS, Guy Jean-Baptiste, confirme que pour lui le CHS n'est pas un tiroir-caisse, il ne jouera pas ce rôle; le comité doit avoir un rôle de veille, aucun dossier ne sera enterré.

Rapport annuel de la médecine de prévention

La CGT constate qu'il y a un malaise général chez les agents, et que les méthodes de managements employées aujourd'hui dégradent la situation.

La CGT souhaite un débat plus profond sur les rapports des médecins de prévention, tout ce qu'on dénoncent se trouve dans ce rapport; il y a une responsabilité dans les méthodes appliquées par les administrations.

Le président répond qu'il est preneur d'idées, qu'il faut des choses concrètes, mais que pour la souffrance psychologique, il n'y a pas d'outil. La synthèse de ce qui est fait au CHS doit être présentée au CTP.

La CGT rappelle que ce n'est pas fait dans toutes les directions.

Concernant la consultation d'un ergonome lors des restructurations, la CGT déplore que quelques mois après les nouvelles installations, on demande au CHS des corrections, alors que c'est de la responsabilité des directions.

Pour le Président, il faut faire appelle à un ergonome quand il y a un doute, il ne faut pas le systématiser.

Mme Bourdon (DGFIP) rappelle la difficulté d'obtenir l'assistance d'un ergonome alors qu'ils ne sont que deux au niveau national. De plus, quand il y a des travaux, l'entreprise maîtrise d'oeuvre a des connaissances en ergonomie.

La CGT tient à préciser que l'ergonome travail en fonction de ce qu'on lui demande, l'administration ne peut pas se défoncer sur lui, quand on lui demande d'aménager un plateau, cela reste un plateau, il aménage à la marge pour limiter les nuisances induites par les nouvelles organisations du travail mises en place par l'administration.

Rapport d'activité de l'infirmière

A l'occasion de la présentation de ce rapport, les organisations syndicales demandent la création d'un nouveau poste d'infirmière, et rappellent qu'il y avait deux infirmières jusqu'en juin 2007.

Rapport sur l'évaluation des risques professionnels

La CGT est d'accord avec l'analyse des médecins de prévention, on ne relève pas assez les petites blessures reçues pendant le service.

Concernant l'amiante la CGT demande qu'une fiche d'exposition soit remise aux agents exposés.

Le Président réponds qu'il va vérifier la définition de la fiche d'exposition.

Concernant les douanes de Dunkerque, la CGT soulève le problème des chaussures de sécurité coquées, car ce n'est pas au CHS de les financer mais la direction ne veut pas les financer.

La CGT demande à ce que cela fasse partie du vestiaire.

Le Président répond que c'est un marché public lourd, il va saisir l'administration centrale sur ce point.

Concernant les douanes de Lille, la CGT revient sur les problèmes de passages en forces, car l'administration propose de ne plus utiliser la herse; la CGT veut un débat sur la sécurisation des contrôles routiers.

Elle relève également les problèmes de la formation de défense, inutile pour une majorité d'agents, et les problèmes de téléphones, les appareils PMR étant inutiles, et les téléphones portables inefficaces.

Le Président répond qu'il y a des dispositions à prendre pour sécuriser les passages en forces, que la dotation en portables est un choix de l'administration, mais qu'il y a une réflexion en cours.

Compte rendu de la visite du site du quai Freycinet à Dunkerque

La CGT est scandalisée par l'argument de l'administration concernant l'encapsulage du sol amianté sur ce site. En effet, l'argument consistant à laisser l'amiante parce que l'administration va quitter ce bâtiment dans les années à venir est inacceptable. A tout le moins, la CGT demande à ce qu'une signalétique rappelle la présence d'amiante dans le sol.

L'administration répond que lors de la démolition programmée de ce site, le DTA(dossier technique amiante) sera fourni au propriétaire pour que l'amiante soit envoyée dans un site spécialisé.

La CGT rappelle que le ministère demande une signalétique là où il y a de l'amiante.

Le Président précise que quand il y a encapsulage, le DTA doit être consulté, que la sécurité concernant l'amiante incombe au propriétaire.

L'Inspecteur Hygiène et Sécurité informe le comité que la note DPAEP conseille de mettre une signalétique amiante, mais que de son point de vue c'est dangereux, car il ne faut pas que cela dispense d'une consultation du DTA qui est le seul document qui fait foi.

José Leclair (DGFIP) rappelle qu'il y a un DTA sur chaque site.

Questions diverses

La CGT soulève les problèmes de **nettoyage sur le site de France Domaine** rue Colbert, certains agents devant faire le ménage eux-même; il y a également des problèmes électriques, et le défibrillateur est sous clef une partie de la journée.

L'administration répond qu'elle n'a pas connaissance de problème de ménage, qu'il y a eu remplacement des rampes électriques; et que le défibrillateur n'est pas sous alarme, il doit donc se trouver dans des locaux de la DGFIP.

Concernant le **document unique**, un groupe de travail DGFIP aura bientôt lieu.

Concernant la **formation en addictologie alcool**, la CGT espère que les chefs de services seront nombreux le 17 juin à cette formation.

Le Président répond que les chefs de services évoquent ce problème dans d'autres lieux.

Concernant la **surmortalité sur le site de Lille Fives**, le Président souhaite provoquer une réunion de travail entre des scientifiques et des représentants du personnel.

Le médecin de prévention informe le comité d'une rencontre le 4 mai dernier avec le docteur Nisse, médecin spécialiste, qui a rappelé l'importance de recenser les différents cas de cancer, en précisant que par exemple, le Benzène provoque des leucémies, or, il n'y a pas de cas recensés sur Fives.

Il faut faire une étude avec les nouveaux cas signalés.

Madame Bourdon (DGFIP) tient à préciser que lors de la visite sur le site avec le spécialiste, celui-ci a indiqué qu'il n'y avait pas de risque de cancer quand la radioactivité était en dessous d'un certain seuil.

Le Président veut avoir l'avis de scientifiques pour savoir quel type d'analyses il faut faire.

La CGT a félicité le nouveau Président d'avoir pris connaissance de ce dossier, cependant elle a tenu à préciser que le Président n'avait pas le recul temporel nécessaire sur cette affaire.

La CGT a rappelé, que cela fait quatre ans et demi, que de réunion en réunion, ce comité fait le décompte des morts et des malades toujours plus nombreux; que le rapport épidémiologique a été rejeté par les organisations syndicales car il n'a aucun sens, il ne prend en compte ni les survivants malades, ni les morts ayant transités par ce site.

La CGT a fait part de son indignation devant le temps perdu, en effet comment l'administration peut-elle vouloir étudier les différents cas alors qu'elle est incapable de les recenser: ce sont les organisations syndicales qui, à chaque fois informent l'administration des morts et des malades. De plus, il est inadmissible et impensable que l'administration soit incapable de dire à qui appartenait un terrain acquis il y a à peine dix ans.

La CGT a tenu de manière très ferme à avertir le comité qu'il n'était plus temps de tergiverser, aujourd'hui les agents exigent des analyses rapides; ils exigent que soit procédé à un carottage du terrain, ils exigent de savoir à qui appartenait ce terrain, ils exigent un bilan complet de santé auprès de la médecine du travail.

La CGT a également dénoncé les conditions dans lesquelles s'est déroulé la visite du spécialiste sur le site, il est totalement scandaleux d'avoir objecté comme argument à des agents révoltés et ulcérés à bon droit, le coût de ces analyses, soit 6000€, la CGT a rappelé que cela ne fait même pas 1000€ par mort.

La CGT a rappelé que jusqu'à présent elle refusait d'envenimer la situation, qui est dramatique, mais qu'aujourd'hui elle se réserve le droit d'aller beaucoup plus loin si l'administration ne se décide pas à agir immédiatement.

Le Président a tenu à rappeler la difficulté de savoir quelle mesure effectuer, il va faire ce qui est en son pouvoir pour déterminer l'origine du terrain, cependant son rôle est d'activer ce qui est possible, il pense que le coût d'un carottage dépasserait les capacités du budget du CHS.

Il lui a été répondu que ce budget s'élevait à 630.000€. annuel.

Le Président est d'accord pour agir, mais pas avant d'avoir pris l'aval des spécialistes.

Laurence Duretête (ACMO DGFIP) informe le comité que les mesures faites le jour de la visite du spécialiste se sont révélées négatives. Dix-neuf dosimètres ont été installés pour faire des mesures en continue pendant deux mois, deux dosimètres témoins ont été installés sur le site de la Trésorerie Générale.